

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche 07150 VALLON PONT D'ARC

Élection d'un vice-président

ARRONDISSEMENT de LARGENTIERE
Effectif légal du conseil communautaire : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Le 12 décembre 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à RUOMS Espace Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Patrice FLAMBEAUX, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie CHEYREZY à Claude BENAHMED, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Maurice CHARBONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 8 -

Constitution du bureau de vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs
Et un secrétaire

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet son vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Election d'un vice-président

Sous la présidence de Luc PICHON, président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection d'un vice-président supplémentaire. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, arrondi à l'entier supérieur, soit 8 vice-présidents au maximum. Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, soit 11.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé sept le nombre des vice-présidents.

Election du septième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote... 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)... 37
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)... 6
Nombre de suffrages exprimés [b-c]... 31
Majorité absolue... 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
ISSARTEL Nadège	31	Trente un

Résultats du deuxième tour du scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
 Nombre de votants (enveloppes déposées).....
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....
 Nombre de suffrages exprimés [b-c].....
 Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
 Nombre de votants (enveloppes déposées).....
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....
 Nombre de suffrages exprimés [b-c].....
 Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du septième vice-président

M/Mme Nadège ISSARTEL a été proclamé(e) (premier) vice-président(e) et immédiatement installé(e).

4- Observations et réclamations

.....

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 12 décembre 2023 à heures, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président
Duc PICHON

Le Secrétaire
Maurice CHARBONNIER

Les assesseurs
Léon BOICHOT
Jean-Yves MAUDUIT